



État de présence :

Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir	Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir
Benoît GUIOST	X					Clément PETITPREZ	X				
Christiane VITO	X					Clothilde FRESSANCOURT	X				
Yvon BRUNELLE	X				Benoît Guiost jusqu'à son	David LOCQUENEUX	X				
Carine FREHAUT	X					Pauline PETIT	X				
Maxime HONORE	X				Arrivé au cours du point 7	James PIRET	X				
Christine BISIAUX	X					Alexandra LERCH		X			
Thierry SALOMEZ	X					Jean DEROISSART	X				
Chantal PISSON	X					Noemi DEVALLEZ		X			
Sébastien DUBRAY	X					Sébastien LOUVRIER			X		Jean DEROISSART
Elisabeth CARPENTIER	X										

Nombre de présents : 16 - Nombre de procurations : 1 - Nombre total de voix : 17

M. Benoît GUIOST , Maire ouvre la séance à 20H13

M. Honoré et M. Brunelle sont absents au début de la séance

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu les propositions de la CCPM sur l'emplacement des cloches pour la collecte du verre et qu'il souhaite avoir l'avis du conseil à ce sujet. Il propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance précédente

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur le compte-rendu de la séance précédente. Aucun commentaire n'est fait.

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte-rendu de la séance précédente tel qu'il est publié sur le site internet de la commune.

M. Deroissart et M. Louvrier s'abstiennent

Nombre d'élus présents : **14** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **13**

Votes pour : **13** Abstentions et nuls : **2** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à la majorité

Point n° 2 : Désignation du secrétaire de séance

Clément Petitprez est désigné secrétaire de séance



Point n° 3 : Compte-rendu des décisions prises par le maire sous délégation du conseil municipal

M. le Maire déclare qu'il n'a pas pris de décision sous délégation du Conseil Municipal depuis le dernier conseil.

M. le Maire fait quelques rappels sur les dossiers en cours : école, subventions déjà accordées.

M. le Maire informe l'assemblée d'une ouverture de classe à la rentrée de septembre 2023, et du projet de transformation du préau actuel en salle de classe. Un nouveau préau sera créé.

Point n° 4 : Point sur les mesures prises pour les économies d'énergie

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal les mesures prises pour réaliser des économies d'énergie :

- Isolation des bâtiments communaux
- installation des thermostats dans la quasi totalité des bâtiments de la commune
- Remplacements des néons pas des Leds
- Une étude est en cours avec le PNRA pour l'installation d'une chaudière à bois déchiqueté au foyer rural et la création d'un réseau de chaleur avec les bâtiments suivants: Mairie, Bibliothèque, ancien presbytère, salle des fêtes, salle de musique, et ateliers municipaux.

Point n° 5 : Convention tri-annuelle RGPD

M. le Maire explique à l'assemblée que la mairie doit être conforme à la loi sur la protection des données à caractère personnel, et pour cela le centre de gestion peut assurer la mission de Délégué à la protection des données. Il permettra de conseiller, d'accompagner les agents de la mairie aux bons traitements des données à caractère personnel.

M. le Maire indique qu'une convention doit être signée entre le Centre de Gestion et la commune, afin d'autoriser la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour cette mission de Délégué à la Protection des Données.

M. le Maire demande à l'assemblée de lui permettre de signer cette convention.

Mme Pauline Petit s'abstient

Nombre d'élus présents : **14** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **14**

Votes pour : **14** Abstentions et nuls : **1** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à la majorité



Point n° 6 : Convention tri-annuelle SPA

M. le Maire informe l'assemblée que le renouvellement de la signature de la convention avec l'AFAC (Assistance Fourrière Animalière aux Communes) est nécessaire pour s'assurer de la gestion des animaux errants sur le territoire de Gommegnies par cet organisme 24h/24h et 7j/7.

Cette convention prend effet pour 3 ans.

M. le Maire demande à l'assemblée de passer au vote pour la signature de cette convention.

Nombre d'élus présents : **14** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **15**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 7 : Choix du nom du nouveau groupe scolaire

Suite à la fusion de l'école maternelle J.Brel et de l'école primaire R.Jouglet en septembre 2023, M. le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de choisir un nom pour le groupe scolaire.

Le conseil d'école, après consultation avec les enfants, les enseignants et les animateurs, propose le groupe scolaire "La Licorne".

Les membres du conseil municipal, après un tour de table proposent au premier tour :

Antoine de Saint-Exupéry : 5 voix

Gustave Eiffel : 2 voix

La Licorne : 4 voix

Simone Veil : 1 voix

Michel Colucci : 2 voix

M. Brunelle rejoint l'assemblée ainsi que M. Honoré.

Un deuxième tour est nécessaire :

Antoine de Saint-Exupéry : 8 voix

La Licorne : 7 voix

M. le Maire met au vote la proposition d'Antoine de Saint-Exupéry pour le nouveau groupe scolaire.

Mme Pauline Petit vote contre.

Nombre d'élus présents : **16** Votants (élus présents et pouvoirs) : **17** Exprimés : **17**

Votes pour : **16** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **1**

Le point est approuvé à la majorité



Point n° 8 : Tarification location salles et emplacements

M. le Maire explique que suite à l'augmentation des charges (gaz, électricité,...), la tarification de la location des salles doit être revue.

La proposition faite aux membres du conseil municipal est la suivante :

- Salle de la Gare :

450 € pour les familles de Gommeignies avec les charges diverses et assurance

650 € pour les familles extérieures avec les charges diverses et assurance

200 € pour les Association de la ville lors de la seconde location (gratuite la première location)

Une caution de 600 euros sera demandée et restituée après la location s'il n'y a pas eu de dégradations.

- Salle des Fêtes :

300 € pour les familles de Gommeignies avec les charges diverses et assurance

500 € pour les familles extérieures avec les charges diverses et assurance

125 € pour les Association de la ville lors de la seconde location (gratuite la première location)

Une caution de 400 euros sera demandée et restituée après la location s'il n'y a pas eu de dégradations.

Pour les casses diverses : verres, assiettes, tasses, il sera demandé 2 € / unité cassée.

M. le Maire propose qu'une tarification de 15 €/jour soit également demandée pour l'emplacement d'un marchand ambulant (food truck, commerce...). L'emplacement du marché du vendredi reste gratuit.

M. le Maire met cette tarification au vote.

M. James Piret s'abstient.

Nombre d'élus présents : **16** Votants (élus présents et pouvoirs) : **17** Exprimés : **16**

Votes pour : **16** Abstentions et nuls : **1** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à la majorité

Point n° 9 : Tarification prêt matériel communal

M. le Maire explique à l'assemblée que la commune prête actuellement gratuitement du matériel aux habitants qui en font le demande. Cela concerne essentiellement des chaises et des tables. Il précise qu'avec le temps ce matériel s'use et nécessite un remplacement. En plus de ces frais s'ajoute du personnel technique qui doit préparer le matériel et gérer son retour. Tout cela génère des coûts pour la commune. M. le maire propose à l'assemblée d'appliquer des frais administratif aux particuliers pour le prêt de matériel. Après débat au sein de conseil il est proposé de fixer ce montant à 30 € correspondant aux frais de gestion et de mise à disposition. Il sera également demandé 100 € caution.

M. le Maire met la proposition au vote.

Nombre d'élus présents : **16** Votants (élus présents et pouvoirs) : **17** Exprimés : **16**

Votes pour : **16** Abstentions et nuls : **1** Votes contre : **0**



Le point est approuvé à la majorité

Point n° 10 : Emplacement des cloches de collecte du verre

M. le Maire présente les cinq emplacements proposés par la CCPM pour l'implantation des conteneurs pour la collecte du verre. Les emplacements sont visibles et discrets, accessibles aux piétons et aux automobilistes, et accessible à la collecte.

Les emplacements pré-sélectionnés se trouvent dans la rue du Chemineau à proximité de l'école, sur la place de Carnoy à proximité de l'église, sur le parking rue du centre, dans la cour de la Gare proche de la benne "Le Relais", et dans la rue du Sarloton. Deux emplacements sont encore à l'étude.

L'objectif est d'installer ces dispositifs à la fin de l'année pour une mise en service en janvier 2024.

Point n° 11 : Informations et questions diverses

M. le Maire explique à l'assemblée que la signature d'une convention est proposée par la CCPM pour la pose d'une antenne relais dans le clocher de l'église du Centre. Afin de mailler le réseau LORA pour la télégestion des armoires de commande de l'éclairage , l'installation de 5 antennes sur le territoire de la commune, est nécessaire. Quatre antennes ont déjà été posées notamment dans la rue de Grand Sart, Chemin Gorguet, contour de la Fourbière, et route de Bavay.

M. Benoît GUIOST , Maire, clôture la séance à 22H20